RÈGLES D'EXERCICE, DE DÉLIVRANCE ET DE PRISE EN CHARGE D'UN ÉQUIPEMENT D'OPTIQUE



PRÉSENTIEL

Thème : Législation & réglementation

Public visé

Opticiens, monteurs vendeurs de l'optique

Pré requis

Aucun

Durée

7 heures

Intervenant

Formateur spécialisé

Evaluation initiale

Questionnaire

Validation

Un certificat de réalisation

Tarifs

335 € nets

OBJECTIFS

* Connaître et maîtriser les règles d'exercice de l'opticien lunetier,
* Maîtriser en termes de législation, la validité d'une ordonnance, les modifications que l'opticien est en droit d'y apporter et les règles de renouvellement,
* Adopter les bonnes pratiques vis-à-vis de l'ophtalmologiste,
* Manier les prises en charge optiques selon la périodicité.

PROGRAMME

- Les règles d'exercice de l'opticien lunetier
- L'examen de la réfraction
- Délivrance et ordonnance
- La validité d'une ordonnance
- Les bonnes pratiques HAS
- La périodicité d'une prise en charge

Moyens pédagogiques

La formation est organisée sous forme d'apports théoriques et de mises en pratique. Supports de formation projetés, exposés théoriques, études de cas, manipulations, quiz.

Outils pédagogiques

Supports audiovisuels pour la partie théorique.
Un support de formation est remis aux participants.

Dispositif de suivi d'exécution du programme

Une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de questionnaire en début de formation.
A la fin de la formation un quiz permet de mesurer les acquis des stagiaires.

Informations et inscriptions

134, Route de Chartres, 91440 Bures sur Yvette – https://ico.asso.fr/formation-professionnelle
Tél. +33 1 64 86 12 16 - cmo@ico.asso.fr
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDEE ET DECLAREE CONFORMEMENT A LA LOI DU 1 ER JUILLET 1901
SIRET : 78517491300018 - CODE APE : 8542Z - N° déclaration d'activité 11 91 00106 91
Notre établissement accueille tout public en situation de handicap

Réf : REG 1
Le 25/11/2022